

Liste des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes Norge et Tille
27 mars 2023
Extrait du registre des Délibérations

Département de la Côte d'Or

Date de convocation (mail) :
21 mars 2023

Date d'affichage :
21 mars 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 23
Absents : 6
Pouvoirs : 5
Votants : 28

N°2023-20

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, à 18h30 le Conseil de la Communauté de Communes "Norge et Tille" s'est réuni dans la salle du conseil de Couternon sous la présidence de Ludovic ROCHETTE.

Etaient présents :

Patrick MORELIERE - Bruno PICONNEAUX - Brigitte CHABEUF-OLIVIER - Rémi BOURGEOT - Patrick CERDAN - Philippe MEUNIER - Didier MAINGAULT - Ludovic ROCHETTE - Frédéric IMBERT - Martine DEMAURE - Maryline GIRAUDET - Dominique BRUOT - Patrice DEMAISON - Denis MAILLER - Jacques MEDEAU - Nadine MUTIN - Ludovic CHATEAU - Michel LENOIR - Françoise VAN ROY - Jean-François DELNESTE - Pierre JOBARD - Christine BLANC - Jean-Paul ROCHE.

Etaient excusés : Valérie THEVENET (donne pouvoir à Patrick MORELIERE) - Patricia GOURMAND (donne pouvoir à Patrick CERDAN) - Michel CLAUSS - Fabien CARD (donne pouvoir à Denis MAILLER) - Claude GUICHET (donne pouvoir à Frédéric IMBERT) - Nadine BAZIN (donne pouvoir à Pierre JOBARD)

Secrétaire de séance :

Didier MAINGAULT

FINANCES RH

Le Conseil Communautaire :

- **ARRETE**, le compte de gestion 2022 du budget principal
- **ARRETE**, le compte de gestion 2022 du budget annexe
- **ARRETE**, le compte administratif 2022 du budget principal
- **ARRETE**, le compte administratif 2022 du budget annexe
- **VOTE**, l'affectation de résultat
- **BAISSE** de 3,5 % les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à :
 - 6,97 % pour les immeubles collectifs et restaurant d'Asnières-lès-Dijon
 - 5,57 % pour le reste du territoire
- **VOTE**, à l'unanimité, les taux des taxes locales et :
 - DECIDE de maintenir le taux de la taxe sur le foncier bâti à 0% ;
 - DECIDE de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 1,75% ;
 - DECIDE de baisser le taux de la cotisation foncière des entreprises de 3.5% soit à 16.82% ;
 - DECIDE de fixer le taux de mise en réserve pour la CFE à 0%.
 - RAPPELLE que le taux de la taxe d'habitation est fixé au taux de référence TH 2019 soit 7,99%
- **VOTE**, le budget primitif principal 2023. Le budget est arrêté comme suit :
 - Section de fonctionnement : Dépenses 6 474 850 € ; Recettes 8 172 742.69 €
 - Section d'investissement : Dépenses 2 410 225 € ; Recettes 2 932 864.24 €
- **VOTE**, les tarifs de la course Odyssea,
- **AUTORISE**, le Président à ouvrir une régie provisoire
- **ACCEPTENT**, de répondre à l'appel à projet VTA

- **ADOpte** la proposition du Président de créer un emploi pour mener à bien un projet à temps complet de chargé de projet de territoire à raison de 35 heures hebdomadaires.

AFFAIRES GENERALES

Le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de la salle de la commanderie par la commune de Brétigny
- **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or pour un montant de 500 €
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- **AUTORISE**, Monsieur le Président à lancer une consultation si nécessaire,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président à mettre en œuvre les procédures adéquates,
- **DONNE** délégation aux membres du Bureau Communautaire pour retenir les termes des conventions et le montant des redevances,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes avec la Gendarmerie et l'association et tout document relatif à ce dossier,
- DECIDE :
 - **Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L, Tous les risques** : Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6.65 %,
 - **Agents affiliés IRCANTEC (Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires) Tous les risques** : Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,98 %.

ECONOMIES - TRAVAUX

- **APPROUVE** le projet de réfection des trottoirs et des chaussées de la ZAE de Beauregard à Norges-la-Ville pour un montant estimé à 145 394.70 € HT et 7415.13 euros HT de maîtrise d'œuvre, ce qui est fait un total de 152 809.83 euros ;
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet voirie et les amendes de police
- **DECIDE** de solliciter le dispositif village Côte d'Or pour les portes d'entrée du siège
- **APPROUVE** le dépôt de candidature conjointe avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'accès à la partie consacrée au développement rural du programme Fonds Européen de Développement Régional – Fonds Social Européen + (FEDER-FSE+) 2021-2027,
- **DECIDE**, d'accorder un fond de concours à la commune d'Arc-sur-Tille pour la construction de locaux pour l'accueil de loisir à hauteur de 10 % du montant HT du projet, plafonné à 250 000 €,
- **DONNE**, délégation au président pour choisir le candidat retenu par le bureau communautaire pour l'ami ombrières et l'ami bornes électriques ;

BASE DE LOISIRS

- **RETIENT**, Monsieur Roche exploitant en vue de l'exploitation d'une buvette snack des structures de jeux et location d'articles de plage sur la base de loisirs à ARC-SUR-TILLE ;

- **DONNE**, délégation au président pour choisir le candidat retenu par le bureau communalitaire,
- **VALIDE**, une ouverture du 27/05/2023 au 31/08/2023 inclus
- **APPROUVE** le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours pour 2023
- **VALIDE**, le devis de la société GEA profession sport et loisir d'un montant de 44 193,48 euros TTC pour la surveillance de la baignade
- **DECIDE** de valider la subvention à l'association des pattes palmées

Fin de la séance à 20h30

Fait à Bretigny, le 30/03/2023

Le président,
Ludovic ROCHETTE

